1892, alors qu'on avait pu s'émouvoir en France de l'entrevue d'Alexandre III et de Guillaume II à Kiel, le tsar défunt, pour bien témoigner que cette entrevue avait un caractère obligé de politesse et rien de plus, saisit le prétexte du voyage à Nancy de M. Carnot pour y envoyer le grand-duc Constantin.

Cette entrevue d'un envoyé extraordinaire du tsar et du Président de la République à deux pas de la frontière d'Alsace-Lorraine était un éclatant démenti aux espérances que la visite à Kiel avait pu faire naître à Berlin.

L'année suivante, en 1893, à peine le voyage du prince de Naples à Metz, où il devait figurer aux côtés de Guillaume II venait-il d'être décidé, qu'une réplique non moins significative était lancée à St-Pétersbourg.

Le gouvernement français recevait l'avis officiel qu'une escadre russe rendrait au mois d'octobre à Toulon, la visite faite en 1891 à Cronstadt par l'escadre française.

Dans les salons de l'Elysée, on donnait en outre comme probable que MM. Ribot et Hanotaux recevraient aussi une décoration russe ; mais la manifestation n'aurait plus le même caractère : elle se rattacherait plus spécialement à l'intervention dans les affaires sino-japonaises, on pourrait ajouter et aussi à l'emprunt. Toutefois on est généralement d'accord sur ce point de viser spécialement Kiel. On se demande enfin si la lettre autographe sera publiée.

Rappelons en terminant que M. Carnot avait reçu lui aussi l'ordre de St-André, mais beaucoup plus longtemps après son élection.

La célébration du premier anniversaire de l'assassinat M. de Sadi Carnot

Paris, 15 juin. — Le conseil des ministres a réglé ce matin des détails de la cérémonie commémorative du premier anniversaire de l'assassinat du regretté président Carnot.

Le lundi 24 juin, tous les ministres, le président de la République et les bureaux des Chambres feront à la tombe de M. Carnot, au Panthéon, une visite à laquelle tous les membres du corps diplomatique ont été conviés. Cette visite aura lieu dans la matinée afin que pendant le reste de la journée l'accès des caveaux du Panthéon puisse être libre pour la population parisienne.

Le même jour, à 11 heures, aura lieu, à la Madeleine, une cérémonie religieuse organisée par Mme Carnot et à laquelle assisteront tous les ministres.

Pendant toute cette journée du 24 juin les officiers des armées de terre et de mer porteront le crêpe à l'épée en signe de deuil national et les drapeaux des monuments publics et des navires seront mis en berne.

Un certain nombre de cérémonies religieuses seront célébrées en province, notamment à Lyon, où fut commis l'assassinat.

En outre, toutes les fêtes qui devaient avoir lieu le 24 juin sont remises à d'autres dates.

Le nouveau gouverneur général de l'Afrique occidentale

Paris, 15 juin. — M. Laroche, préfet de Toulouse, ayant refusé, c'est M. Chaudié, inspecteur général des colonies, qui est nommé au nouveau poste de gouverneur général de l'Afrique occidentale avec, sous ses ordres, au point de vue politique et militaire, les colonies du Sénégal, du Soudan, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire.

Ce choix ne paraît pas de nature à compenser l'incohérence dont fait preuve le ministre des colonies en constituant ce gouvernement général, auquel il s'était montré hostile comme rapporteur du budget des colonies et même comme ministre il y a encore deux mois. M. Chaudié, en effet, ne connaît l'Afrique que par une très courte mission qu'il fit au Sénégal il y a vingt-quatre ans. Depuis il a fait sa carrière au ministère et dans nos colonies des Antilles.

Le nouveau gouverneur général sera assisté d'un commandant en chef des troupes. Le colonel Archinard et le général Dodds ont successivement refusé ce poste, qui a été accepté par le colonel d'infanterie de marine Boilève, âgé de 58 ans, le plus ancien colonel de son arme.

Le colonel Boilève connaît du moins le pays où il va commander, car il fut commandant supérieur du Haut-Sénégal en 1883.

M. Grodet, actuellement gouverneur du Soudan, sera rappelé. Il faudra donc pourvoir à son remplacement. Il faudra en même temps remplacer les gouverneurs de nos trois autres colonies de l'Afrique occidentale, MM. Lamothe, Ballay, Binger, qui refusent, comme je vous l'ai déjà dit, de devenir des sous-ordres.

Le projet de l'impôt progressif sur le revenu

Paris, 15 juin. — M. Cavaignac a déposé aujourd'hui à la Chambre le projet qu'il avait présenté l'an dernier en vue d'instituer l'impôt progressif sur le revenu global.

Nos troupes à Madagascar

Paris, 15 juin. — Au conseil des ministres, le ministre de la guerre a communiqué à ses collègues le télégramme suivant qu'il a reçu du général Duchesne :

« Hovas se retirent sur Andribo, ont brûlé seulement un hangar et laissé établissements Suberbie presque intacts ».

Paris, 15 juin. — La dépêche du général Duchesne reçue ce matin par le gouvernement avait été expédiée de Majunga hier à 8 heures 15, ce qui, en tenant compte de la différence des longitudes, correspond pour notre méridien à 2 heures du matin.

Cette dépêche indique que notre colonne occupe maintenant Suberbieville. Andriba où se sont retirés les Hovas est à une centaine de kilomètres plus loin sur la route de Tananarive.

Ainsi que nous l'avons indiqué déjà, Suberbieville et Mavatanane vont devenir la nouvelle base d'opérations de notre corps expéditionnaire. Le ravitaillement de ces places sera facile par le Betsiboka et la rivière Tropa.

Tout cela était prévu et concerté d'avance, mais ce à quoi on ne s'attendait pas, c'est à la rapidité avec laquelle sont menées les opérations. L'entrain toujours croissant de nos troupes fait qu'on ne peut mieux augurer de la suite de la campagne.

Paris, 15 juin. — On a dit, non sans raison, que le texte des dépêches adressées par le général Duchesne au ministre de la guerre n'était pas livré intégralement au public.

Un journal du soir, qui a la réputation de refléter parfois la pensée des milieux officiels, semble dire aujourd'hui que les Hovas, démoralisés par les récents succès de nos troupes, abandonneraient Tananarive, pour se réfugier dans le Sud où ils pourraient prolonger encore la résistance.

Le général Duchesne, dit ce journal, se préoccuperait de cette éventualité, qui avait été prévue, puisqu'il avait été un instant question de diriger l'expédition par une route venant du Sud, et songerait à y parer par un mouvement destiné à prendre Tananarive à revers.

L'état de démoralisation dans lequel se trouve actuellement l'armée hova rendrait assez facile l'exécution de ce plan.

La suppression des receveurs particuliers

Paris, 15 juin. — Voici quelques détails sur le projet de loi relatif à la suppression des receveurs particuliers des finances, que M. Ribot a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Le projet, qui supprime tous les receveurs particuliers, constitue un trésorier-payeur dans les chefs-lieux d'arrondissement de plus de 20.000 âmes ; ces chefs-lieux sont au nombre de 30 ; citons dans cette catégorie le Havre, Reims, Dunkerque, Valenciennes, etc...

Dans les chefs-lieux d'arrondissement dont la population est inférieure à 20.000 âmes, le projet opère la fusion des perceptions avec la recette. Les receveurs-percepteurs auront le droit de faire des achats et ventes de rentes pour le compte des particuliers.

Les chefs-lieux de canton ayant plus de 10.000 âmes pourront également être pourvus d'un receveur particulier, en vertu d'une autorisation spéciale. Ces réformes s'opèreront graduellement au fur et à mesure des vacances d'emplois; elles apporteront au Trésor une économie de 600.000 fr.

Deux nouveaux cardinaux français

Paris, 15 juin. — On mande de Rome au *Gaulois* :

« Dans le prochain Consistoire, le Saint-Père créera cardinaux : Mgr Coullié, archevêque de Lyon, en mémoire du président Carnol, et Mgr Sourrieu, archevêque de Rouen, comme don de joyeux avènement à M. Félix Faure.

» On se rappelle en effet que Mgr Coullié a assisté M. Carnot à ses derniers moments et que, en sa qualité de Havrais, M. Félix Faure est l'oaille de Mgr Sourrieu. »

La grâce de M. Baïhaut

Paris, 15 juin. — Un de nos confrères dit savoir que le nom de M. Baïhaut se trouvera sur la liste des condamnés qui seront graciés à l'occasion du 14 juillet.

Aussitôt après sa libération, l'ancien ministre concussionnaire quittera la France pour aller se fixer à l'étranger.

L'impôt sur les domestiques

Paris, 15 juin. — Le gouvernement est décidé à abandonner l'impôt sur les domestiques, qu'il avait proposé dans son projet de budget pour 1896.

On sait quelle formidable opposition s'était affirmée contre cet impôt lors de la nomination de la commission du budget.

Le gouvernement, qui courait à un échec certain sur ce point, a préféré amender d'avance son projet.

M. Ribot se propose de combler le vide que produit ce retrait du côté recettes avec une partie des treize millions d'économies qu'il a écrémés sur le budget.

Le Congrès des conseillers municipaux socialistes

Paris, 15 mai. — La commission exécutive du « Congrès des conseillers municipaux socialistes de France » s'est réunie hier soir dans les bureaux de la *Revue socialiste*, rue Chabanais.

Elle a décidé que le Congrès se tiendrait, comme d'habitude, du 13 au 15 juillet, à Paris, et que les conseillers socialistes de Paris demanderaient au préfet de la Seine de mettre une salle à la disposition du Congrès.

Une discussion s'est ensuite engagée pour la fixation de l'ordre du jour des séances à tenir. Les questions de « facilités pour voyage et séjour » des adhérents et d'une représentation spéciale donnée par le Théâtre social ont été agitées. Elles étaient, sans doute, trop importantes pour qu'on pût les résoudre en une seule réunion. Aussi le programme du Congrès ne sera-t-il arrêté qu'ultérieurement.

Une récompense décernée à un architecte roubaisien

Paris, 15 juin. — La Société centrale des architectes français, a, dans une séance solennelle, tenue aujourd'hui à l'Ecole des Beaux-Arts, décerné une liste de récompenses, dans laquelle nous trouvons :

Médaille d'argent, à M. Thibaut, architecte à Roubaix.

L'explosion d'un obus au polygone de Poitiers

Poitiers, 15 juin. — Ce matin, pendant une manœuvre au polygone de Poitiers, un obus, par suite de l'imprudence d'un servant, a éclaté. Quatre artilleurs du 33e régiment ont été blessés, dont un grièvement.

L'explosion de la Vernadère. — Les victimes

Nîmes, 15 juin. — Un des blessés de l'explosion de la Vernadère, Marius Audizier, a succombé hier après de cruelles souffrances; ce qui porte à huit le nombre des morts.

A la suite de cette catastrophe il ne reste de survivant que le nommé Clovis Combes, dont l'état est pour ainsi dire désespéré.

Les courses d'Auteuil

Paris, 15 juin. — Prix de Langé : 1er, Estang; 2e, Dauphine. — Prix Royal Junior : 1er, Guitare; 2e, Grenat; 3e, Lavater. — Prix Wild-Monarch : 1er, Port-Saïd; 2e, Quettelou; 3e, Orthodoxe. — Prix Black-Rose : 1er, Velun; 2e, Ardéo; 3e, Bayan. — Prix de la Mare : 1er, Mahmed Ben Gana; 2e, La Villette. — Prix Jason : 1er, Manfred; 2e, Latude.

Une agression contre le chef de la police de sûreté en Russie

Saint-Pétersbourg, 15 juin. — Le chef de la police de sûreté, M. Nitoschinine, a été victime d'une agression, de la part d'un individu qui, pendant un interrogatoire, saisit un candélabre, dont il porta plusieurs coups à M. Nitoschinine, qui a reçu de graves blessures à la tête.

Une explosion de chaudières en Angleterre. — six tués. — Dix-huit blessés

Londres, 15 juin. — On télégraphie de Redcar qu'une explosion de chaudières s'est produite dans une forge de cette ville la nuit dernière. Les chaudières ont été détruites et une grande partie des bâtiments démolis. Six ouvriers ont été tués et dix-huit autres blessés.

Les dégâts sont évalués à vingt mille livres sterling.

Le mariage du duc d'Aoste

Rome, 15 juin. — Le prince de Naples partira le 18 courant de Florence pour Londres, afin d'assister au mariage du duc d'Aoste avec la princesse Hélène. Ceux-ci partiront de l'Angleterre le 2 ou le 3 juillet, se rendant directement à Rome où ils resteront quatre ou cinq jours. Ils se rendront ensuite à Turin où ils séjourneront également quatre ou cinq jours. Le duc et la duchesse d'Aoste se dirigeront ensuite sur Venaria-Reale.

Le grand collier de l'Annonciade envoyé au duc d'Orléans par le roi Humbert

Paris, 15 juin. — Le *Figaro* de demain annonce que le prince de Naples, qui assistera au mariage du duc d'Aoste, apportera à Mgr le duc d'Orléans le grand collier de l'Annonciade, que le roi Humbert vient de lui conférer.

Un navire allemand échoué

Paris, 15 juin. — L'aviso *Keser-Adler* (aigle impérial) de la marine allemande, revenant de Kiel à Brunsbuttel par le nouveau canal de la Baltique, s'est échoué à la hauteur de Kœnysburg, obstruant le passage. On a été obligé d'envoyer chercher un remorqueur.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 15 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

M. Chautemps, ministre des colonies, a fait signer les décrets suivants :

M. Chaudié, inspecteur général des colonies, est nommé gouverneur général de l'Afrique occidentale.

M. le colonel de Boislevé, de l'infanterie de marine, est nommé commandant en chef des troupes de l'Afrique occidentale.

M. Chaudié, le gouverneur général de l'Afrique occidentale, est né dans le Var en 1853 Il est inspecteur général des colonies depuis un an. Ce grade est assimilé à celui de général de brigade.

Il a fait sa carrière dans l'administration de la marine et des colonies ; il servit dans nos possessions d'outre-mer. Il est l'auteur de plusieurs rapports sur les questions coloniales.

Le commandant en chef des troupes de l'Afrique occidentale a fait presque toute sa carrière au Sénégal ; il a pris part aux expéditions de Cayor et Djoloff. Il fit une campagne pacifique au Soudan.

Il a été colonel en Indo-Chine et, pendant longtemps, directeur des affaires politiques au Sénégal.

LA CONSTITUTION DES UNIVERSITÉS

M. Poincaré a fait approuver le projet de loi sur les Universités.

Aux termes de l'article 1er, les corps des Facultés institués par la loi de 1893 prennent le nom d'*Université*.

A partir du 1er juin 1898, les droits d'études, d'inscriptions, etc., seront portés au budget des Universités et seront affectés aux dépenses des laboratoires, bibliothèques, œuvres scolaires, etc.

Les droits d'examen et de diplôme continueront à être perçus au profit de l'Etat.

SUPPRESSION DES RECETTES PARTICULIÈRES

M. Ribot, ministre des finances, a fait approuver par le conseil un projet portant suppression des recettes particulières des finances par voie d'extinction. Les receveurs seraient remplacés par la création de trésoriers-payeurs généraux dans les villes de plus de 20,000 âmes.

La revision des tarifs de rémunération des agents permettra de réaliser 600,000 fr. d'économies.

L'anniversaire de la mort de M. Carnot

Paris, 15 juin. — Mgr Coullié, archevêque de Lyon, vient d'adresser aux curés de son diocèse une lettre qui sera lue au prône et dans laquelle il demande, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Carnot, des prières à tous les fidèles pour le président défunt, la France et ceux qui dirigent ses destinées.

La lettre annonce en même temps qu'un service solennel commémoratif sera célébré à la Primatiale, le jeudi 27 juin.

Les troubles de l'île Formose

Hong-Kong, 15 juin. — Des nouvelles inquiétantes ont été reçues de Formose. Les forts d'Amping ont tiré sur un croiseur de l'escadre japonaise qui fait actuellement des reconnaissances sur la côte méridionale; le croiseur n'a pas été atteint.

Les pavillons noirs restent menaçants. La situation des étrangers est critique. Des secours ont été demandés à Hong-Kong.

Le navire *Sportais* a débarqué des marins; le croiseur *Rainbow*, revenu ici, est reparti pour Formose.

TIRAGES FINANCIERS DU 15 JUIN

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 261,466 gagne 150,000 francs.

Le numéro 258,396 gagne 50,000 fr.

Chacun des numéros suivants gagne 10,000 fr. : 81,373 — 298,146 — 300,557 — 439,699.

Chacun des cinq numéros suivants gagne 5,000 francs : 150,475 — 49,757 — 71,088 — 365,686 — 186,504.

Chacun des dix numéros suivants gagne 2,000 francs : 465,420 — 189,721 — 29,991 — 81,604 — 235,957 — 403,157 — 145,293 — 38,418 — 144,580 — 513,243.

CRÉDIT FONCIER

BONS DE LA PRESSE

Le numéro 369,273 gagne 30,000 fr.

Le numéro 399,831 gagne 10,000 fr.

Les huit numéros suivants : 5,188 — 24,201 — 35,199 — 204,111 — 337,089 — 355.193 — 377,088 et 473,279 gagnent chacun 250 fr.

90 autres numéros sont remboursables à 200 fr. ; 400 numéros à 100 fr.

CANAL DE SUEZ

Obligations de 500 francs 5 0/0

Le numéro 9.488 gagne 100.000 francs.

Les numéros 151.040 et 274.515 gagnent 25.000 francs.

Les numéros 132.565 et 190.735 gagnent 5.000 francs.

Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 26,129 — 50,862 — 86,348 — 97,247 — 105,010 — 110.909 — 131,234 — 132,026 — 172,219 — 184,734 — 196,214 — 199,597 — 211,869 — 230,222 — 237,523 264,494 — 278,586 — 279,547 — 320,705 — 330,529.

140 autres numéros sont appelés au remboursement au pair.

OBLIGATIONS DE PANAMA

Le numéro 835,852 gagne 250,000 fr.

Le numéro 256,819 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros 412,192 et 13,852 gagnent chacun 10,000 fr.

Les deux numéros 450,591 et 1,025,842 gagnent chacun 5,000 fr.

Les cinq numéros 1,671,948 — 1,321.678 — 267,941 — 118,524 — 1,282,443 gagnent chacun 2.000 fr.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

921,679 — 443,028 — 1,897,180 — 1,356,276 — 49,403 — 931,365 — 551,854 — 1,036,255 — 1,534,882 — 1,218,835 — 727,422 — 170.445 — 646,826 — 92,195 — 859,949 — 788,962 681,513 — 5,163 - 76,313 - 1.472,276 — 908,736 — 1.458.134 — 752,336 — 86,281 — 1,086,415 — 295,690 — 165,933 — 667,864 — 1,197,535 — 41,782 — 350,389 — 1,067,604 — 1,118,403 — 274,338 1,426,683 — 1,859,234 — 1,059.982 — 207.968 — 1,198,217 — 670,210 - 151,403 — 498,601 — 652,802 — 842,432 — 241.328 — 1,001,739 - 1,215,088 — 1,588,552. — 1,749,750 — 807,738.

CONSERVATION DU BEURRE

Tout le monde sait que le beurre, exposé quelque temps à l'air libre, devient rance, c'est-à-dire acide et possédant une odeur désagréable.

Les chimistes expliquent très bien ce phénomène par l'influence de certains ferments.

Différents moyens pour conserver le beurre ont été proposés. Nous les résumons en peu de mots :

1° Saler le beurre avec 4 à 8 0/0 de sel blanc, très sec et finement pulvérisé.

2° En Ecosse et en Angleterre, on emploie deux parties de sel, une de salpêtre et une de sucre. Ce mélange est appliqué à raison de 6 0/0 du poids du beurre.

3° On peut renfermer le beurre dans des boites en fer blanc, soudées, en y ajoutant de l'eau acidulée par 3 grammes d'acide tartrique et 6 grammes de bicarbonate de soude par litre.

En partant de ce principe, on a essayé les mélanges conservateurs suivants :

Bicarbonate d'ammoniaque et acide tartrique. Bicarbonate d'ammoniaque et phosphate acide d'ammoniaque. Bicarbonate d'ammoniaque et acide phosphorique. Bicarbonate de soude ou d'ammoniaque et lactate acide de chaux ou sulfate acide de potasse.

De plus, on a employé des antiseptiques tels que l'acide salicylique, l'acide borique, l'acide formique, l'aldehyde formique, l'exseptol.

On comprend que toutes ces drogues laissent au beurre une odeur *sui generis*.

Le plus simple serait de tenir le beurre à 2° au-dessous de zéro, dans une atmosphère d'acide carbonique si possible. Ce procédé est d'autant plus pratique, que l'on trouve à bas prix, dans le commerce, l'acide carbonique liquéfié.

Après des essais comparatifs nombreux de tous les procédés en usage, un spécialiste, M. A. Villon, s'est arrêté à l'emploi de la crysoléine, liquide incolore, peu soluble dans l'eau et composé d'éthers camphroliques et citriques.

Dans ce système, le beurre est malaxé avec 0,5 p. 0/0 de crysoléine. Les blocs qui résultent de cette opération sont placés dans des réservoirs cylindriques, à fermeture hermétique.

Par une disposition spéciale, on chasse l'air de ces cylindres en remplissant avec la solution de cyroléine.

Le beurre ainsi traité se conserve longtemps, peut être transporté sous toutes latitudes. Au moment de le livrer à la clientèle, on le broie à l'eau fraîche et on le moule en molettes. Il est ainsi facile d'acheter le beurre quand il est bon marché, pour le revendre quand il est cher, et le procédé que nous indiquons peut être utile à toutes les ménagères.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 5 juin 1895

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

∴

Le traité de commerce et de navigation conclu le 8 septembre 1868 pour une durée de 27 ans, entre la Régence de Tunis et l'Italie, stipule qu'à défaut de dénonciation effectuée par l'une des deux parties contractantes dans l'année qui précédera son expiration, il se trouvera prorogé de plein droit pour une nouvelle période de 27 années.

La prorogation du traité aurait pour effet d'interdire encore pendant 27 ans au Gouvernement tunisien, qui a accordé à l'Italie le traitement de la nation la plus favorisée, de réserver à l'industrie et au commerce français la faveur qu'il leur est permis de réclamer et d'espérer comme une juste réciprocité de la franchise ou des détaxes dont jouissent à leur entrée en France la plupart des produits provenant de la Régence.

Justement préoccupée de cette éventualité, la Chambre de commerce de Roubaix s'associe à l'Union Coloniale qui a pris l'initiative de transmettre au Gouvernement français les vœux des industriels et des commerçants, et elle décide qu'elle appuyera ces vœux auprès de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie en le priant de provoquer en temps utile la dénonciation du traité italo-tunisien du 8 septembre 1868.

∴

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie informe la Chambre de commerce que M. Henri Mager, délégué de la colonie de Diego-Suarez et dépendances, a l'intention de se rendre à Roubaix, pour exposer aux négociants et aux industriels de la circonscription les ressources que pourrait offrir le marché de Madagascar.

La Chambre réserve bon accueil à M. Mager, dont la visite sera annoncée aux intéressés aussitôt que la date en sera connue.

∴

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie informe la Chambre de Commerce que M. Ramasse, qui est venu à Roubaix exposer une collection de produits étrangers importés en Chine, a quitté la France pour se réinstaller à Shang-Haï et qu'avant son départ, il s'est offert de répondre aux demandes de renseignements qui, pendant le 2e semestre de 1895, lui seraient adressées à Shang-Haï par des Chambres de Commerce, des Chambres Syndicales, des négociants ou des industriels français dans le but de developper leurs affaires d'exportation avec le marché de cette partie de l'empire chinois.

M. le ministre ayant accepté cette offre par arrêté du 7 mai dernier, les associations commerciales et les négociants ou industriels de la circonscription sont avisés qu'ils peuvent correspondre avec M. Ramasse, étant bien entendu que l'administration reste complètement étrangère aux affaires personnelles que cette correspondance pourrait amener.

∴

M. le Président donne lecture de la lettre d'un commerçant de cette ville demandant son intervention auprès de la Compagnie transatlantique au sujet du transport des marchandises de Roubaix en Amérique par le Havre, comparé avec le transport par la « Red Star line » d'Anvers. — La Chambre invite M. le Président à transmettre à la Compagnie transatlantique les observations et les desiderata formulés par la dite lettre.

∴

La Chambre de commerce de Roubaix, invitée par la Chambre de commerce française de Milan à faire connaître, par une délibération spéciale, ses sentiments sur la reprise des relations commerciales entre la France et l'Italie,

Se déclare favorable à un rapprochement commercial et associe ses vœux à ceux des Chambres de commerce italiennes et françaises, pour la reprise prochaine des rapports commerciaux entre les deux pays.

Copie de la présente délibération sera adressée à la Chambre de commerce française de Milan.

∴

La Chambre de commerce avait demandé à l'administration du Chemin de fer du Nord s'il ne serait pas possible d'éviter l'attente, à Lille, des voyageurs qui, partant de Roubaix à 10 heures 38 du matin et arrivant à Lille à 11 heures 05, ne peuvent repartir sur Dunkerque qu'à midi 16; et de ceux qui, partant le soir de Dunkerque à 6 heures 33 et arrivant à Lille à 9 h. 22 ne repartent sur Roubaix qu'à 10 h. 18.

M. l'Ingénieur en chef de l'exploitation a répondu, à la date du 2 mai dernier, que satisfaction serait donnée à cette demande pour le service d'été.

Pour le train du matin, la correspondance aura lieu à Fives-Saint-Maurice. Les voyageurs de Roubaix y arrivant à midi 11 m. en repartiront à midi 18, par le train 2411 qui desservira Fives-Saint-Maurice

Le soir, on retardera de 20 minutes le train 2353 qui partira de Lille vers Roubaix à 9 h. 30, 8 minutes après l'arrivée à 9 heures 22 du train de Dunkerque.

∴

La Chambre de commerce est saisie d'un projet d'exposition flottante française créée pour faire prévaloir à l'étranger les produits français et favoriser le développement de l'exportation.

L'administration de l'Exposition flottante ne demande aucune subvention, mais simplement l'expression d'un avis favorable à cette entreprise. Dans ces conditions, la Chambre de commerce de Roubaix ne voit nul inconvénient à reconnaître que l'idée du projet d'une exposition flottante bien comprise et bien conduite peut aider à faciliter l'extension des affaires commerciales dans nos colonies et à l'étranger.

∴

La Chambre passe à l'ordre du jour sur diverses demandes de subventions que l'exiguité de ses ressources ne lui permet pas d'accueillir.

∴

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie relative aux contrefaçons et aux usurpations fréquentes en Tunisie, des marques de fabrique et de commerce françaises. — Cette circulaire sera publiée à la suite du procès-verbal.

2° Lettre de M. le Maire de Roubaix, informant la Chambre de commerce que le gouvernement du Paraguay ayant retiré, sans avis, ni explication préalable, l'exequatur au consul de France à l'Assomption, M. le Ministre des Affaires étrangères a pris la décision de retirer l'exequatur à tous les représentants de cette république en France. — En conséquence, MM. Dewulf, consul à Dunkerque et Pérot, consul à Lille, cessent d'être reconnus en cette qualité.

3° Lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie appelant l'attention de la Chambre de Commerce et des Industriels sur le rapport de M. le Consul de France à Tien-Tsin relatif à la situation commerciale de la province de Chantong et publié au *Moniteur officiel du commerce* du 30 mai 1895. — Ce rapport est mis à la disposition des intéressés au secrétariat de la Chambre (à la Bourse) tous les jours non fériés de 10 heures du matin à midi.

Pour le Président et le vice-président absents.
Le secrétaire élu : GEORGES MOTTE.

∴

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a adressé à M. le Président de la Chambre de commerce de Roubaix la circulaire suivante :

« Monsieur, il résulte de renseignements qui me sont transmis par M. le Ministre des Affaires étrangères que les marques de fabrique et de commerce françaises sont fréquemment contrefaites ou usurpées dans la Régence de Tunis. Je suis informé également qu'un nombre très restreint d'industriels et de commerçants de France auraient jusqu'à présent fait enregistrer leurs marques à Tunis.

» Vous n'ignorez pas qu'en vertu de la loi tunisienne du 3 juin 1889, modifiée par un décret du 22 octobre 1892, les principales dispositions de la loi française sur les marques de fabrique et de commerce sont en vigueur en Tunisie, et que, d'autre part, le Gouvernement du Bey, qui fait partie de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, a adhéré à l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891 pour l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce.

» Je vous prie de vouloir bien appeler d'une manière pressante l'attention des industriels et des négociants de votre circonscription qui peuvent se trouver en relations d'affaires avec la Tunisie, sur l'utilité évidente qu'il y aurait pour eux à se réserver tous les avantages de la législation tunisienne en opérant le dépôt légal de leurs marques, soit directement en Tunisie, soit par l'entremise du Ministère du Commerce et de l'Industrie, à Paris, en effectuant un dépôt international au Bureau de la protection industrielle de Berne, suivant les prescriptions du décret du 25 avril 1893.

» L'Administration ne peut se substituer aux intéressés dans la recherche des contrefaçons ; mais elle s'empressera de leur signaler celles qui viendraient à sa connaissance.

» Les industriels et commerçants peuvent, d'ailleurs, être certains qu'ils rencontreront, auprès de nos agents, dans la Régence, le concours le plus empressé pour les aider dans leurs démarches et dans leurs recherches.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes : ANDRÉ LEBON.»

A PROPOS DU CINQUANTENAIRE

DU COLLÈGE DE ROUBAIX

Suite, voir le Journal de Roubaix du 16 Juin

Devant la mauvaise volonté apportée par l'autorité supérieure pour le renouvellement du bail ; en présence de la nouvelle municipalité qu'on pouvait, certes, supposer peu favorable au collège catholique, devant l'incertitude du lendemain, la question du collège fut tranchée par la création d'un nouvel établissement.

Cette détermination est attribuée à tort au refus qu'on suppose avoir été fait par la municipalité socialiste à la demande du renouvellement du bail par le collège.

C'est une erreur.

Aucune proposition n'a été faite de part et d'autre dans ce but.

Lorsque s'est présentée de nouveau la « question du Collège », elle a été résolue comme on sait.

Une *Société civile anonyme de l'Institution Notre-Dame des Victoires* a fourni les fonds nécessaires à l'achat de terrains sis au Fort-Mulliez et à l'édification du nouveau Collège. Ces terrains appartenaient à Mme Mulliez-Delmazure et à M. Flipo-Cousin.

Un concours fut ouvert entre tous les anciens élèves du collège, et le projet adopté, fut celui de M. Achille Liagre; les travaux commencèrent en octobre 1892, et poussés activement, étaient terminées en septembre 1893.

La dernière distribution des prix dans cette vieille maison, si connue et si pleine de souvenirs appelée depuis « l'ancien collège », eut lieu le samedi 29 juillet 1893.

Le discours d'usage, prononcé par M. le chanoine Chabé, supérieur, serait tout entier à citer; c'est une page de l'histoire du collège.

» C'est la dernière fois, a-t-il dit, que dans l'enceinte » de l'ancien collège de Roubaix, parents, maîtres et » élèves se trouvent réunis ; que cette brillante et ai- » mable solennité qui s'appelle une distribution de prix » a lieu dans cette salle dont les échos ne rediront plus » les noms des chers lauréats ; la dernière fois qu'on y » verra les fronts radieux de l'élite de la jeunesse rou- » baisienne, ceints des lauriers de la victoire.

» Cette parole d'adieu qu'on ne prononce le plus sou- » vent qu'aux heures de déchirement, n'a tout au plus » ici, par un miracle de la Providence, qu'une teinte de » mélancolie qui ne va pas jusqu'à la tristesse.

» Ah ! si en quittant ces murs il fallait voir périr » l'œuvre commune ; si c'était dire adieu pour disparaî- » tre, cette fête n'aurait pas son éclat habituel, et l'on » devrait jeter un crêpe sur ces prix et ces couronnes.

» Mais, à deux cents pas d'ici, les belles et harmonieuses » façades du nouveau collège qui nous attend; ses fières » tours qui dressent vers le ciel leurs flèches aiguës, c'est » un miracle qui nous console et va presque jusqu'à nous » réjouir aujourd'hui.

» Il fallait un terrain au centre de la ville; le dernier » qui fût encore, Dieu l'a réservé pour son œuvre; il fal- » lait de l'argent, beaucoup d'argent, et Dieu a touché » les cœurs, et Roubaix a offert 600.000 francs. Il fallait, » pour bâtir solidement et vite, un temps propice, et Dieu » a fait une saison comme on n'en voit pas deux dans » un siècle.

» Pourquoi s'attrister alors? La Vierge des Victoires a » changé l'épreuve en succès, la défaite en triomphe...

» ... Avant de quitter ce sol, foulé, depuis quarante- » huit ans, par tant de générations d'élèves, il m'a sem- » blé que je devais au moins saluer cette maison véné- » rable à l'égal d'un sanctuaire, la maison du travail et » de la prière, et saluer aussi les hommes généreux qui » ont creusé ce sillon que chaque année on commence » ici, et qui, chaque année, se couvre de précieuses » moissons

» ... Ah ! je ne demande pas qu'une pierre commé- » morative marque le souvenir de notre institution, mais » nous espérons avoir écrit dans l'esprit et le cœur de » tout roubaisien judicieux, honnête et chrétien, cette » vérité : Ici ont travaillé à l'éducation de nos enfants » des hommes de bien, des prêtres de Jésus-Christ dé- » voués à la jeunesse roubaisienne qui ont formé des » générations chrétiennes et laborieuses.

» Ils ont bien mérité de la ville de Roubaix. »

M. le doyen de Saint-Martin, ayant pris la parole à son tour, prononça l'éloge mérité de M. le supérieur « dont le nouveau collège serait le couronnement de son œuvre ».

Et il proposait l'installation d'une plaque portant ces mots : « L'an 1893, sous l'inspiration de M. le chanoine Chabé, les habitants de Roubaix dont les noms suivent ont fondé un nouveau collège et l'ont placé, comme le précédent, sous le vocable de Notre Dame des Victoires.»

∴

En onze mois l'œuvre était achevée; et le lundi 2 octobre, la rentrée des classes s'effectuait dans les nouveaux locaux, après l'autorisation accordée par l'autorité universitaire.

L'ensemble était grandiose, simple et imposant.

De larges couloirs, à droite et à gauche; devant soi, la cour d'honneur; de chaque côté, de vastes bâtiments; au milieu, la chapelle dont la façade est ornementée d'une statue de Notre-Dame-des-Victoires, don de M. Wattinne-Béghin.

Il est inutile, croyons-nous, de décrire minutieusement l'établissement; tout le monde l'a visité et le connaît.

Ce qu'il importe de faire remarquer, ce sont les conditions d'hygiène; c'est l'air et la lumière pénétrant partout; ce sont les cours et les préaux, assurant aux élèves les meilleures garanties de santé.

Les études et les classes, les salles de musique, de dessin et de gymnastique, sont parfaitement appropriées à leur usage.

L'*Institution Notre-Dame des Victoires* compte actuellement près de 500 élèves ; le personnel enseignant comprend 45 professeurs qui tous ont au cœur l'ardent amour du bien et qui, avec une solide instruction, donnent aux jeunes Roubaisiens les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Le mardi 3 juin 1893, maîtres et élèves, étaient réunis dans la nouvelle chapelle que M. le doyen de Saint-Martin bénissait solennellement, après la messe du Saint-Esprit.

Et le Collège transplanté sur un nouveau sol allait commencer une ère nouvelle de prospérité.

Le 11 décembre 1893, en même temps que la fête patronale, était célébrée la fête inaugurale du collège; et lundi prochain, 17 juin, les anciens professeurs, les anciens élèves sont conviés pour fêter le cinquantenaire de la fondation d'un collège catholique dans la cité catholique de Roubaix.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

La souscription décennale pour l'Université catholique de Lille est commencée dans un bon nombre de paroisses et les résultats déjà acquis font concevoir les meilleures espérances.

Nous avons déjà donné certains chiffres de la première souscription (1875), pour Roubaix et Tourcoing. Voici ceux du canton de Lannoy, il y a vingt ans,

Annappes, 16,350 francs; Ascq, 7,565 fr. ; Flers, 6,440 ; Leers, 4,891 ; Lannoy, 3,610 ; Toufflers, 3,162; Hem, 2,700 ; Baisieux, 2,056 ; Willems, 2,000 ; Gruson, 1,900 ; Lys-lez-Lannoy, 1866 ; Chéreng, 530 ; Sailly-lez-Lannoy, 522 ; Tressin, 315 ; Forest, 275 ; Antoing, 150. — Total général, 54,820.

Il y a eu, dans le canton de Lannoy, un grand mouvement de population depuis vingt ans. Des villages se sont augmentés et tiendront aussi à hausser le chiffre de leur souscription.

On espère que le canton se montrera aussi généreux qu'en 1875 et tiendra à maintenir son rang, le 23e, au milieu des 64 cantons du diocèse.

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

LE BONHEUR EST LA

Chercher le bonheur c'est folie,
Ne pas le trouver c'est nigaud,
Car nul n'ignore qu'il s'allie
A l'exquis Savon du Congo.

Un Troubadour, au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Fête-Dieu. — Nous publions plus loin, en correspondance, deux lettres qui nous ont été adressées relativement à la manifestation de la Fête-Dieu. Nous déférons au désir qui nous est exprimé dans l'une d'elles, en n'engageant pas de polémique d'ailleurs désormais sans objet.

Comme nous l'avons déjà dit, il faut que la manifestation d'aujourd'hui, puisqu'elle doit avoir lieu, soit imposante.

Il est bon aussi que les catholiques de Roubaix, en pavoisant leurs maisons, affirment leur foi religieuse et patriotique.

Nous engageons vivement nos concitoyens à arborer à leurs fenêtres les bannières dont ils décoraient leurs maisons au passage des processions d'autrefois, et de mêler à ces étendards les couleurs nationales. Nous répétons que, plus il y aura de maisons pavoisées, plus on sera convaincu en haut lieu que le rétablissement des processions s'impose à Roubaix, cité catholique par excellence.

La section roubaisienne du « Parti Ouvrier » a fait placarder, samedi, l'affiche suivante. Inutile de dire que nous reproduisons ce document à titre de simple information, et parce que nous devons à nos lecteurs de les renseigner sur tout ce qui se passe à Roubaix :

« PARTI OUVRIER. SECTION ROUBAISIENNE. — *Aux habitants de Roubaix.* — Citoyens, le parti réactionnaire commence d'ores et déjà la campagne électorale, par une manifestation ayant un caractère religieux *pour la forme*.

» Vous savez tous, que les cercles catholiques sont convoqués dans leurs patronages et autres locaux, pour demander, par la manifestation qu'ils organisent pour dimanche, le rétablissement des processions religieuses. La circulaire qu'ils ont adressée à tous les habitants de Roubaix fait ressortir que les processions étaient on ne peut plus profitable au petit commerce.

» Ce prétexte est un mensonge rien moins qu'habile, tout comme la sortie en masse des troupes catholiques, pour protester en faveur des processions, est une hypocrisie, un piège!

» *Un mensonge* parce que, interdites sous l'administration Allard, en passant par celle de Julien Lagache, c'est-à-dire depuis plus de dix ans! Jamais les cléricaux n'ont songé à manifester sous l'administration de ce dernier qui, cependant, est un des leurs!

» *Une hypocrisie*, parce que les cléricaux ne se soucient nullement des intérêts du petit commerce, qui ne vit, ne se développe et ne prospère qu'autant que les patrons cléricaux ou autres laissent aux ouvriers, — les vrais consommateurs — un salaire raisonnable.

» Les processions peuvent se multiplier par milliers, si l'ouvrier ne peut dépenser, le petit commerce ne saurait bénéficier. Les commerçants de Roubaix, qui sont presque tous des gens peu fortunés, savent aussi qu'ils ne peuvent compter que sur la clientèle ouvrière ; la clientèle bourgeoise et cléricale faisant tout venir des grands magasins de Paris et d'ailleurs ; ils ne prendront donc pas la *proie pour l'ombre*, en faisant cause commune avec l'agitation cléricale du moment — sachant à quoi s'en tenir.

» *Un piège*, parce que les adversaires du Parti Ouvrier, cachés derrière cette mascarade — vieux genre — voudraient voir les socialistes roubaisiens se porter en foule contre les manifestants et en faire retomber les responsabilités sur l'Administration municipale socialiste, qu'ils voudraient voir, par ce fait, en mauvaise posture, à l'approche des élections cantonales et municipales. *Voilà le vrai, le seul but visé par les meneurs réactionnaires...*

» D'autre part, la section roubaisienne est persuadée que l'autorité supérieure serait heureuse de voir surgir un conflit, dont seul, comme toujours, le parti socialiste ferait tous les frais.

» Citoyens, *vous ne tomberez pas dans ce piège...* Fiers de votre force acquise, vous saurez la conserver en restant calmes, impassibles et dédaigneux, devant cette levée de goupillons qui ne provoque que le rire des gens sérieux. Les meneurs de cette *croisade, les mains sur la couture du pantalon*, savent bien qu'ils ne peuvent compter que sur les vieilles bigotes et sur les malheureux ouvriers embrigadés dans les rangs des cercles catholiques et dans les patronages de Notre-Dame de l'Usine.

» Aucun de ces ouvriers, s'ils étaient libres, ne se prêterait à ce rôle bouffon et ridicule qu'on cherche à leur faire jouer, comprenant bien que leurs patrons ne tentent qu'à regagner les positions politiques qu'ils ont perdues, pour pouvoir mieux réduire les salaires et rogner le pain de l'ouvrier. Ces ouvriers savent très bien que le triomphe de ceux-ci ne serait que leur propre défaite ; aussi, s'ils y assistent, ce ne sera que dans la crainte de se voir priver du travail qui procure le pain quotidien de la famille.

» La section roubaisienne engage donc tous les vrais socialistes, en un mot, tous les bons citoyens, à suivre son exemple qui consiste à garder le calme, seul moyen de déjouer l'habile autant qu'audacieuse manœuvre de tous ces vieux morceaux de partis coagulés, sous les auspices de la réaction cléricale.

» En conséquence, nous dégageons entièrement notre responsabilité des troubles et des événements imprévus qui pourraient se produire, de par le fait de ceux qu'à tort, on considère encore comme les amis de l'ordre et des lois établies.

» Citoyens ! nos ennemis sont audacieux et habiles, sachons les déjouer par notre attitude.

» De la sagesse et du calme. Vive le Parti ouvrier ! Vive la République sociale ! *» Le comité exécutif du Parti ouvrier* »

Deux brigades de gendarmerie à cheval, l'une de Lannoy, l'autre de Tourcoing, ont reçu l'ordre de venir, aujourd'hui dimanche, renforcer les brigades de Roubaix.

Section roubaisienne des Unions de la paix sociale. — A la suite de la visite de MM. Georges Picot et A. Delaire à Roubaix, un comité d'initiative a été constitué comme suit : MM. Henry Bossut, président; Eugène Mathon, vice-président; E. Duthoit, notaire honoraire, trésorier; Albert Maron, secrétaire; Henri Carissimo, Cavrois-Lagache, Charles Juncker, Edmond Lefebvre, Albert Motte, François Roussel fils, Thoyer, Auguste Vanoutryve.

Le Comité a décidé de porter ses premiers efforts sur la question des habitations ouvrières, qui a fait le sujet de la belle conférence de M. Picot et qui, de l'aveu de tous, est la première des réformes à réaliser pour améliorer le sort matériel et moral du travailleur et de sa famille. Une commission, composée de MM. Duthoit, Charles Juncker et Eugène Mathon, est allée sur place faire une enquête qui a porté sur les maisons installées à Mouveaux par M. Mathon-Bertrand, à Tourcoing par le syndicat dont M. Louis Tiberghien est président, à Roubaix par la Société immobilière et par le Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne.

Les résultats de cette enquête ont été consignés dans un rapport présenté par M. Eugène Mathon dans la séance du jeudi 6 juin ; à la même date, deux commissions ont été nommées avec mandat de préparer la constitution d'une société d'habitations ouvrières en se partageant ainsi les études nécessaires: 1° statuts et finances, 2° terrain et construction.

Dans cette question des habitations ouvrières, premier objet de ses préoccupations, comme dans toutes les autres où il pourra être amené à exercer son action, le groupe des Unions de la paix sociale de Roubaix entend ne se poser en rival de personne, mais bien au contraire provoquer et favoriser, par les moyens en son pouvoir, toutes les initiatives ; il n'a, en effet, d'autre but que de se dévouer à cette

FEUILLETON DU 17 JUIN 1895. — N° 34

LA PORTEUSE DE PAIN

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

L'INCENDIAIRE

XLIV

Ovide occupait, dans les dépendances de la fabrique, un petit pavillon ayant une sortie sur la rue, ce qui lui permettait d'aller et de venir à son gré.

Arrivé pendant la nuit il se leva de bonne heure et s'enferma dans la pièce qu'il nommait pompeusement son cabinet de travail et qui contenait, fort en désordre, les papiers relatifs à ses fonctions d'inspecteur des ateliers de la maison *James Mortimer and Paul Harmant.*

Il s'installa devant son bureau, prit une feuille de papier à lettres, une plume et écrivit ces mots :

« New-York, 23 juin 1862.

» *Monsieur le directeur de l'hôpital général de* » *Genève. (Suisse.)*

» Monsieur,

» Je viens réclamer de votre obligeance un service » important pour moi.

» J'ai appris qu'en l'année 1856, le nommé Paul » Harmant, de Dijon, ouvrier mécanicien, mon pa- » rent, était décédé dans l'hôpital dont vous êtes » directeur, mais aucune preuve officielle à l'appui » de cette mort ne m'ayant été donnée, le doute est » permis.

» Je vous serai très reconnaissant, monsieur, si » vous voulez bien me renseigner à ce sujet et, » dans le cas où Paul Harmant serait vraiment » mort, m'adresser son acte mortuaire dûment » légalisé.

» Ci-joint un billet de cent francs pour payer les » frais qu'occasionneront les recherches et la levée » de l'acte. — Si ces frais n'atteignent pas le chiffre » de cent francs, je vous prie de vouloir bien accep- » ter la différence pour la caisse de secours de votre » maison.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma haute con- » sidération,

» OVIDE SOLIVEAU.

» *Deuxième avenue n° 55. — New-York.* »

Ovide relut sa lettre, la mit sous enveloppe écrivit l'adresse et se dirigea vers un bureau de poste où il la jeta dans la boîte.

Au bout d'un mois, presque jour pour jour, il recevait l'acte de décès de Paul Harmant, mort à l'hôpital de Genève, d'une phtisie galopante, le 15 avril 1856.

— Maintenant, — dit Ovide d'une voix moqueuse, — maintenant Jacques Garaud, mon bon ami, je te tiens ! — Il faudra marcher droit ! !

∴

Un intervalle de neuf ans s'était écoulé depuis les derniers incidents que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

On était en 1870, — l'année terrible.

Le 5 novembre, à onze heures du matin, un convoi funèbre sortait de la cure de Chevry et se dirigeait vers la petite église du village.

En tête marchait le bon curé Laugier, les paupières rougies, les yeux pleins de larmes ; — d'une voix tremblante, il chantait les versets du *De Profundis*.

Une foule compacte suivait les porteurs d'une bière recouverte d'un drap noir coupé par une croix blanche.

Entre le cercueil et la foule marchaient, isolées, deux personnes, un homme de trente-cinq ans, environ, et un jeune homme de quatorze ans portant un uniforme de collégien.

L'un était le peintre Etienne Castel.

L'autre, le fils adoptif de madame Darier, — Georges Fortier, devenu Georges Darier.

Le convoi était celui de la mère adoptive du fils de la condamnée.

La digne sœur du curé Laugier avait succombé dans sa soixante-neuvième année, après une maladie de quelques jours.

Pensionnaire du collège Henri IV, et rappelé à Chevry au moment de l'investissement de Paris, Georges avait vu mourir l'excellente femme qu'il croyait véritablement sa mère, et la fin prématurée de l'un des deux êtres qu'il aimait le plus au monde le frappait douloureusement en plein cœur.

Malgré sa grande jeunesse Georges n'était plus un enfant, — il pensait déjà, — il comprenait quel vide immense venait de se faire à côté de lui.

Après la guerre effroyable, après la Commune mille fois plus effroyable encore, l'apaisement arriva.

Etienne Castel, qui avait fait son devoir de bon Français dans la garde mobile pendant la guerre, reconduisit Georges au collège, et reprit lui-même possession de son atelier de la rue de Rennes, que les obus prussiens avaient respecté.

Au bout d'un mois l'artiste reçut une lettre écrite par la vieille gouvernante du presbytère de Chevry.

Cette lettre lui demandait de venir sans perdre une minute.

Aucune explication d'ailleurs.

En recevant ces quelques lignes Etienne eut un pressentiment funeste.

Il partit à la hâte.

En arrivant à la cure, il reconnut que son pressentiment ne le trompait point.

Le curé Laugier était dans un état désespéré, mais il conservait sa connaissance entière.

Au moment où Etienne franchit le seuil de la chambre, un sourire éclaira le visage amaigri du bon prêtre.

Il tendit la main au peintre qui s'élança vers lui sans pouvoir retenir ses larmes.

— C'est fini, mon cher Etienne, — lui dit le vieillard, — mon tour est venu... — Dieu, que j'ai toujours aimé... Dieu, que j'ai servi de mon mieux, me rappelle à lui... — Je m'incline devant sa volonté et je la bénis...

Etienne voulut parler.

— Ne nous occupons pas de moi, mon ami, mais de Georges... — interrompit le curé. — Si je vous ai fait appeler en toute hâte, si j'ai voulu vous voir avant de mourir, c'est que j'avais à vous entretenir de choses graves... — Asseyez-vous et écoutez-moi...

Etienne prit une chaise et vint s'asseoir au chevet du moribond.

— Vous savez, — continua le prêtre, — que ma sœur a laissé en mourant sa petite fortune à Georges, son fils d'adoption.

— Oui, — fit l'artiste, du geste plutôt que de la voix.

— Par son testament elle m'instituait tuteur de l'enfant... Vous le savez aussi ?...

— Oui... — répéta le peintre.

— Comme ma sœur, j'ai écrit mes dispositions dernières, et c'est à vous que je confie la tutelle de Georges à qui je laisse le peu que je possède...

» Nous avons aimé tendrement le fils de Jeanne Fortier.

» Je vous demande pour lui toute votre affection...

» Me promettez-vous de la lui donner, mon ami, et acceptez-vous le mandat que mon amitié et mon estime vous imposent ?

— Je l'accepte, — répondit Etienne avec simplicité. — Je vous jure de bien aimer Georges et de veiller sur lui comme je veillerais sur mon jeune frère, si j'en avais un...

— Merci, mon ami... — je connaissais votre cœur et j'étais sûr que vous ne repousseriez pas mon vœu suprême... — C'est vous que je nomme mon exécuteur testamentaire... — Dans un instant je vous remettrai mon testament dont le double se trouve déposé dans l'étude du notaire de Boissy-Saint-Léger. — Je vous le remettrai avec une lettre adressée à Georges, lettre que vous conserverez, et qui ne passera de vos mains dans les siennes que quand il aura accompli sa vingt-quatrième année.

» A vingt-cinq ans il sera nécessaire qu'il sache la vérité sur sa naissance, la vérité toute entière.

» J'ai fait agir les protections qui n'avaient pu sauver sa malheureuse mère, pour obtenir que le nom de Fortier, ce nom taché de sang, ne fût point écrit dans l'acte d'adoption, mais je crois que Georges, devenu un homme, ne doit rien ignorer et voici pourquoi : — Si malgré les apparences contraires la justice humaine avait condamné une innocente, ce serait le devoir du fils d'obtenir la liberté de sa mère, dans le cas où elle vivrait encore, et de provoquer sa réhabilitation... — Mais je veux qu'à vingt-cinq ans seulement il apprenne le fatal secret...

» Vous me promettez donc, vous me jurez, de ne lui rien révéler, quoi qu'il arrive, avant le premier jour de sa vingt-cinquième année ?...

— Je vous le promets !... je vous le jure !...

Le moribond étendit la main vers son secrétaire.

— Ouvriez ce meuble, je vous prie, mon ami, — dit-il à Etienne.

XLV

Le jeune peintre se leva et obéit.

— Dans le tiroir du bas, à droite, se trouvent deux plis cachetés, — reprit le prêtre, — cherchez-les...

Etienne ouvrit le tiroir et y prit deux larges enveloppes dont les cachets de cire portaient de profondes empreintes.

— C'est cela... — dit l'agonisant.

Etienne referma le secrétaire et revint près du lit.

— L'une de ces enveloppes renferme mon testament, — continua l'abbé Laugier ; — l'autre contient la lettre écrite devant être remise à Georges à l'âge de vingt-cinq ans... — Gardez-les toutes les deux, mon cher Etienne, et soyez pour le pauvre enfant un ami dévoué, un sage conseiller. — Georges aura bientôt quinze ans. — Je l'ai étudié... — je le connais bien. — Ce sera un bon et brave garçon, plein de cœur... — Je l'ai interrogé sur ses projets d'avenir... Il semble qu'une vocation naissante le pousse vers la carrière du barreau. — Dirigez-le de ce côté si la vocation persiste. — Faites valoir pour le mieux la petite fortune que ma sœur et moi nous lui laissons. — Si modeste que soit cette fortune, elle lui permettra de n'avoir point à lutter contre les difficultés de la vie, et de s'établir convenablement... — Je vous confie l'enfant d'adoption de ma sœur, mon cher Etienne, et j'ai la certitude que vous ferez de lui ce que j'en aurais fait moi-même, un honnête homme...

Etienne serra les mains du prêtre en répétant :

— Je vous jure de veiller sur lui avec toutes les sollicitudes et toutes les tendresses d'un père...

Deux grosses larmes se détachèrent des paupières de l'agonisant et roulèrent sur ses joues.

Il attendit une seconde, pour laisser à son émotion le temps de se calmer, puis il poursuivit :

— Vous ferez vendre tout ce qui se trouve ici, à l'exception de la bibliothèque que vous conserverez pour Georges... — Je vous recommande aussi de garder précieusement le petit cheval de carton que l'enfant serrait contre sa poitrine quand sa mère tomba épuisée sur le seuil de la cure...

» Cet humble jouet est comme une relique.

» Georges ne se souvient pas d'un passé si triste, heureusement ! — Il croit que ce petit cheval lui a été donné par ma sœur, et il y tient beaucoup...

— Quand il sera homme et installé chez lui, vous le lui rendrez.

— Tous vos désirs seront accomplis. — Avez-vous autre chose encore à me recommander ?...

— Non... — Je mourrai tranquille maintenant sur l'avenir de Georges, mais je souhaiterais le voir avant de partir pour le dernier voyage... — Voulez-vous aller le chercher à Paris ?...

— Si je le veux ! !

— Vous savez que le temps presse...

— Ce soir l'enfant sera près de vous.

Etienne serra de nouveau la main du prêtre et partit pour Paris.

Depuis onze ans, le jeune homme avait beaucoup travaillé. — Il était devenu un artiste sérieux, un artiste d'une réelle valeur et dont les toiles se vendaient très cher.

Au début de ce récit nous l'avons vu arriver à Chevry pour s'y refaire pendant quelques jours des fatigues de Paris, et pour y chercher à tête reposée un sujet de tableau pouvant attirer l'attention sur son nom encore obscur, et sur son talent encore ignoré.

(A suivre)

XAVIER DE MONTÉPIN.